

Bruxelles, le 5 décembre 2014 (OR. en)

16258/14 ADD 1

**PV/CONS 63 SOC 841 EMPL 188 SAN 461 CONSOM 264** 

### PROJET DE PROCÈS-VERBAL

3351<sup>e</sup> session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE Objet:

(EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE, <u>SANTÉ</u>et CONSOMMATEURS), tenue à Bruxelles le 1<sup>er</sup> décembre 2014

DPG FR

# POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE<sup>1</sup>

Page

<u>POINTS</u>	"A"	(doc.	16018	/14	PTS	A	88)

# DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

1.	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la déclaration et à la
	transparence des opérations de financement sur titres (première lecture)

# POINTS "B" (doc. 15576/14 OJ CONS 63 SOC 786 EMPL 163 SAN 436 CONSOM 242)

## DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

#### ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES - DÉBATS PUBLICS

5.	Examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020	. 4
6.	Projet de conclusions du Conseil sur la vaccination, un outil de santé publique performant	. 4
7.	Projet de conclusions du Conseil sur la sécurité des patients et la qualité des soins, y compris la prévention des infections associées aux soins de santé et la lutte contre celles-ci et la résistance aux antimicrobiens	. 4
8.	Projet de conclusions du Conseil sur l'innovation dans l'intérêt des patients	. 4

\* \*

16258/14 ADD 1 ski/sc 2
DPG FR

Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil)

# **DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES**

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

#### POINTS "A"

- 1. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la déclaration et à la transparence des opérations de financement sur titres (première lecture)
  - Orientation générale

15897/14 EF 319 ECOFIN 1071 CODEC 2334 15424/14 EF 309 ECOFIN 1043 CODEC 2227 approuvé par le Coreper (2<sup>e</sup> partie) le 20 novembre 2014

Le <u>Conseil</u> a confirmé l'orientation générale concernant le règlement proposé, qui figure dans le document 15424/14, et a demandé à la présidence de mener des négociations avec le Parlement européen sur la base de l'orientation générale convenue en vue de parvenir à un accord en première lecture.

#### POINTS "B"

4. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dispositifs médicaux, et modifiant la directive 2001/83/CE, le règlement (CE) n° 178/2002 et le règlement (CE) n° 1223/2009 (première lecture)

(Base juridique proposée par la Commission: article 114 et article 168, paragraphe 4, point c), du TFEU)

Dossier interinstitutionnel: 2012/0266 (COD)

et

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (première lecture)

(Base juridique proposée par la Commission: article 114 et article 168, paragraphe 4, point c), du TFEU)

Dossier interinstitutionnel: 2012/0267 (COD)

Rapport sur l'état d'avancement des travaux

14493/12 PHARM 71 SAN 215 MI 597 COMPET 600 CODEC 2305 + COR 1

14499/12 PHARM 72 SAN 216 MI 598 COMPET 599 CODEC 2312 + COR 1

16116/14 PHARM 97 SAN 454 MI 947 COMPET 651 CODEC 2369

Le <u>Conseil</u> a pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux qui figure dans le document 16116/14 et a demandé à ses instances préparatoires de poursuivre ces travaux dans le but d'établir une position du Conseil, qui devrait servir de base aux négociations avec le Parlement européen.

16258/14 ADD 1 ski/sc

#### ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES - DÉBATS PUBLICS

(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])

# 5. Examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020

Échange de vues

15480/14 SAN 431 PHARM 89 SOC 779 POLGEN 161 COMPET 622 ECOFIN 1048

Le <u>Conseil</u> a procédé à un échange de vues sur la base de la note transmise par la présidence et des questions qui y étaient formulées.

Le Conseil est conscient du fait que le secteur de la santé contribue pour une large part à la croissance économique et à l'emploi. Un <u>certain nombre de délégations</u> ont plaidé pour mieux tenir compte du rôle que joue le bon état de santé de la population dans la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020. Il a été souligné que l'organisation et la fourniture de services de santé et de soins médicaux relèvent de la compétence des États membres et que le processus du Semestre européen doit également en tenir compte. L'ajout de grands objectifs spécifiques en matière de santé n'a pas été jugé souhaitable et l'échange d'informations et de bonnes pratiques dans le but d'améliorer la viabilité et l'efficacité des systèmes de santé des États membres pourrait être la meilleure voie à suivre.

# 6. Projet de conclusions du Conseil sur la vaccination, un outil de santé publique performant

Adoption

15090/14 SAN 418 PHARM 84 + REV 1 (hr)

Le <u>Conseil a</u> adopté les conclusions qui figurent dans le document 15090/14. Le texte sera publié au Journal officiel de l'UE.

# 7. Projet de conclusions du Conseil sur la sécurité des patients et la qualité des soins, y compris la prévention des infections associées aux soins de santé et la lutte contre celles-ci et la résistance aux antimicrobiens

Adoption

15441/14 SAN 429

Le <u>Conseil</u> a adopté les conclusions qui figurent dans le document 15441/14. Le texte sera publié au Journal officiel de l'UE.

# 8. Projet de conclusions du Conseil sur l'innovation dans l'intérêt des patients

Adoption

15838/14 PHARM 92 SAN 446 MI 922 COMPET 636

Le <u>Conseil a</u> adopté les conclusions qui figurent dans le document 15838/14. Le texte sera publié au Journal officiel de l'UE.

16258/14 ADD 1 ski/sc 4